FORMATION DANS LA MEDECINE

PostÃ© par: formations-concours
Publiée le : 16/10/2008 21:01:49

Les Ã©tudes mÃ©dicales sont dispensÃ©es dans les unitÃ©s de formation et de recherche de mÃ©decine. Elles se dÃ©composent en trois cyclesÂ : le premier cycle d'une durÃ©e de deux ans, le deuxiÃ¨me cycle d'une durÃ©e de quatre ans et le troisiÃ¨me cycle, dont la durÃ©e varie entre trois ans (pour la formation des gÃ©nÃ©ralistes) et quatre ou cinq ans (pour la formation des spÃ©cialistes).

- Le troisiÃ¨me cycle

A l'ssue du deuxiÃ¨me cycle, deux solutions s'offrent actuellement aux Ã©tudiants, selon qu'ils souhaitent exercer la mÃ©decine gÃ©nÃ©rale ou en tant que spÃ©cialiste. La **formation des gÃ©nÃ©ralistes** se nomme le rÃ©sidanat. La durÃ©e de la formation est de trois ans. **L'enseignement thÃ©orique** porte notamment sur la mÃ©decine gÃ©nÃ©rale et son champs d'application, les gestes et techniques, les stratÃ©gies diagnostiques et thÃ©rapeutiques et les conditions de l'exercice professionnel. La formation pratique comprendÂ :

- Des fonctions hospitaliÃ¨res pendant au moins 5 semestres, dans des services agrÃ©Ã©s pour la mÃ©decine gÃ©nÃ©rale (un en mÃ©decine d'adulte, un en gynÃ©cologie et pÃ©diatrie, un en mÃ©decine d'urgence, deux laissÃ©s au choix de l'Ã©tudiant).

- Un semestre dans un **cabinet de mÃ©decine gÃ©nÃ©rale.** Le **DiplÃ´me d'Etat** de docteur en mÃ©decine est dÃ©livrÃ© aux candidats ayant soutenu avec succÃ¨s une thÃ¨se devant un jury prÃ©sidÃ© par un professeur de mÃ©decine. Ce diplÃ´me n'ouvre droit Ã l'exercice de la mÃ©decine gÃ©nÃ©rale en France qu'aprÃ¨s l'obtention de la qualification en mÃ©decine gÃ©nÃ©rale.Â la **formation des spÃ©cialistes** se nomme l'internat. Contrairement au troisiÃ¨me cycle de mÃ©decine gÃ©nÃ©rale, l'accÃ¨s au troisiÃ¨me cycle spÃ©cialisÃ© est subordonnÃ© Ã la rÃ©ussite du concours d'internat.

Les disciplines d'internat sontÂ : spÃ©cialitÃ©s mÃ©dicales, anesthÃ©sie-rÃ©animation, pÃ©diatrie, spÃ©cialitÃ©s chirurgicales, gynÃ©cologie-obstÃ©trique et gynÃ©cologie mÃ©dicale, psychiatrie, santÃ© publique, mÃ©decine du travail et biologie mÃ©dicale.

Le **concours** est organisÃ© chaque annÃ©e pour chacune des deux zones gÃ©ographiques (nord et sud). Il est ouvert pour le nombre de postes fixÃ©s, pour chaque discipline d'internat et pour chaque rÃ©gion, par arrÃªtÃ© des ministres de l'enseignement et de la santÃ©.

Il comprend trois Ã©preuves Ã©crites et anonymesÂ :

- Un QCM, affectÃ© d'un coefficient 0,7, d'une durÃ©e de trois heures
- Une Ã©preuve de cas cliniques-questions Ã choix multiples, affectÃ©e d'un coefficient 0,3, d'une durÃ©e d'une heure
- Une Ã©preuve de dossiers diagnostiques et thÃ©rapeutiques comprenant 12 dossiers, affectÃ©e d'un coefficient 2, d'une durÃ©e de six heures.

Chaque Ã©tudiant a le droit de se prÃ©senter deux fois au concours, Ã la fin de la derniÃ¨re annÃ©e de deuxiÃ¨me cycle et l'annÃ©e suivante.

Les candidats reÃ§us sont nommÃ©s internes. AprÃ¨s la publication des rÃ©sultats, chaque Ã©tudiant reÃ§oit individuellement son classement pour chacune des zones gÃ©ographiques pour lesquelles il a concouru. Le classement au concours est dÃ©terminant pour le choix de la discipline et de la rÃ©gion d'Ã©tudes. AprÃ¨s leur choix, les internes sont rattachÃ©s Ã un centre hospitalier rÃ©gional.

La **formation** dure 4 ou 5 ans suivant les spÃ©cialitÃ©s. A l'issue de cette formation, un diplÃ´me d'Ã©tudes spÃ©cialisÃ©es (DES) est dÃ©livrÃ© aux internes qui ontÂ :

- effectuÃ© la totalitÃ© de leur internat et validÃ© leur diplÃ´me de spÃ©cialitÃ©Â ;
- obtenu le diplÃ´me d'Etat de Docteur en mÃ©decine, aprÃ¨s avoir soutenu leur thÃ¨se

Des **DES complÃ©mentaires** (DESC) sont accessibles aux internes. L'accÃ¨s Ã la **recherche mÃ©dicale** est favorisÃ© au cours du troisiÃ¨me cycleÂ :

Il est subordonnÃ© Ã l'obtention d'un DiplÃ´me d'Ã©tudes approfondies (DEA). Ce DEA est accessible aux Ã©tudiants ayant obtenu une maÃ®trise, par exemple la aÃ®trise en sciences biologiques et mÃ©dicales.

Il est possible de prÃ©parer un DEA dans le cadre de l'annÃ©e-recherche, accessible Ã 10% des internes de chaque promotion. Pour les autres, il faut demander une mise en disponibilitÃ©. Les **mÃ©decins franÃ§ais ou ressortissants de l'Union europÃ©enne** qui souhaitent devenir spÃ©cialistes ou acquÃ©rir une autre spÃ©cialisation, peuvent accÃ©der au troisiÃ¨me cycle spÃ©cialisÃ© des Ã©tudes mÃ©dicales aprÃ¨s rÃ©ussite Ã un concours spÃ©cial d'internat. Pour pouvoir se prÃ©senter Ã ce concours, ils doivent justifier d'au moins **trois annÃ©es d'exercice** professionnel.

D'autre part, un **concours spÃ©cial d'internat est organisÃ© pour les mÃ©decins Ã©trangers non ressortissants de l'Union europÃ©enne** , titulaires d'in diplÃ´me permettant l'exercice dans leur pays d'origine ou d'obtention. Ils s'y inscrivent pour obtenir un DES Ã titre Ã©tranger. Le concours comporte une Ã©preuve multidisciplinaire et des Ã©preuves optionnelles.Â **La rÃ©forme du troisiÃ¨me cycle** Â :

A partir de 2004/2005, tous les Ã©tudiants ayant validÃ© le second cycle passeront le concours de l'internat, y compris ceux qui souhaitent se diriger vers la mÃ©decine gÃ©nÃ©rale, qui bÃ©nÃ©ficiera ainsi d'une revalorisation puisqu'elle sera considÃ©rÃ©e comme une spÃ©cialitÃ© Ã part entiÃ¨re. Le choix de la spÃ©cialitÃ© et de la rÃ©gion de formation se fera selon le classement obtenu Ã ce concours national.